L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 20 DECEMBRE 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. n° 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 20 DECEMBRE.

TICKET WHIG DE L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR: **LOUIS BORDELON**

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR: **JOHN RAY**, de Natchitch.

POUR SECRETAIRE D'ETAT: **D. D. AVERY**, de Baton-Rouge.

POUR TRESORIER D'ETAT: **Geo. G. SHORTER**, de Concordia.

POUR AUDITEUR-GENERAL: **R. N. OGDEN**, d'Orléans.

POUR SURINTENDANT DE L'EDUCATION PUBLIQUE: **J. B. THORPE**, de Baton-Rouge.

POUR LE SENAT:
J. W. STANTON.
E. A. LUMSDEN.
Thos. A. SNOW.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS

1er District—H. M. SUMMERS.
W. L. CAMPBELL.
2e District—C. C. LATHROP.
A. P. SIMPSON.
JOHN LEEDS.
3e District—H. J. RANNEY.
C. B. WHEAT.
JOHN L. SHEAFE.
T. G. HUNT.
J. N. HAWTHORN.
SIDNEY STORY.
4e District—PAUL PECQUET.
V. HERMAN.
O. LEBLANC.
5e District—J. L. FABRE.
.....
F. BUISSON.
6e District—J. P. BARNETT.
H. ST PAUL.
7e District—F. LAVILLE.
H. C. CASTELLANOS.
8e District—J. B. LEEFE.
S. P. LABARRE.
Diddard—WORILES.
RIVE DE TITE.
Pour Représentant—B. FISCER.

M. PAUL HEBERT
ET LA LANGUE FRANÇAISE.

Le vœu du Journal officiel de la Convention pour ces.

L'Assemblée nationale a voté l'article 101, dont la lecture a été ainsi conçue:

Art. 101. Le secrétaire du Sénat et le greffier de la Chambre des Représentants devront savoir la langue française. Les membres du Sénat anglais, et les membres de l'Assemblée générale pourront prendre la parole dans l'une ou l'autre Chambre, en français ou en anglais.

M. HEBERT fait la motion d'élever la première partie de cet article, qui est ainsi conçue:

Le secrétaire du Sénat et le Greffier de la Chambre des Représentants *devront être* versés dans la langue FRANÇAISE et dans la langue anglaise.

L'ELECTION DU 27.—LES CANDIDATS.

C'est lundi prochain que doivent avoir lieu les élections. Cet intervalle d'une semaine qui nous sépare de ce jour est le plus favorable pour les candidats. Il nous permettra de profiter des erreurs de nos adversaires, et de nous prémunir contre les piéges qu'ils ne manqueraient pas de nous tendre, si nous n'avons pas *cette* prétention, sans pour appuier son attitude sur des véritables intérêts et sur le peu auquel ils sont exposés.

C'est le parti whig, personne ne le conteste, c'est, du moins, le parti de la démocratie qui l'avaient fourvoyé nos adversaires. C'est ce parti, qui a toujours été avec le passé et substitue le progrès à la routine, le mouvement à l'immobilité, les grands projets d'utilité publique aux intérêts locaux qui ait la base des des tribunes.

La nouvelle Constitution est l'œuvre des whigs, elle a été adoptée en dépit des démonstration des démocrates. Le parti whig a proposé aujourd'hui une charte qui remplace celle de 1845, qu'il a voulu en modifier, et qu'il a voulu en modifier, et qu'il a voulu en modifier, et